

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 69

présenté par
M. de Courson

à l'amendement n° 27 M. Giscard d'Estaing, M. Gest, M. Zumkeller, M. Cochet,
M. Herbillon et M. Gatignol

à l'ARTICLE PREMIER

I – À l'alinéa 4, substituer aux mots « et au 2° » les mots « , au 2° et 3° ».

II. – Après le même alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à étendre l'exonération de cotisations familiales aux indépendants agricoles.